
Visites guidées - Excursions - Séjours
2026
GROUPES
OFFICE DE TOURISME
DE LA BAIE DE SOMME
Baie de Somme
• Office de Tourisme •
Baie de Somme
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Bienvenue à Abbeville et en baie de Somme, une destination mêlant grands espaces, patrimoine et authenticité.

Pour une journée ou un séjour, le service groupe est à vos côtés pour partager sa connaissance du territoire et vous proposer des idées de programme parfaitement adaptées à votre groupe.

Nous travaillons main dans la main avec une vingtaine de partenaires engagés et vous accompagnerons dans chaque étape de votre voyage : recherche de prestataire, réservation des visites et activités, de la restauration, de l'hôtellerie, conseils logistiques... Vous bénéficierez d'un accompagnement professionnel et personnalisé pour une découverte sur-mesure.

N'attendez plus ! Que vous soyez une association, un autocariste, un comité d'entreprise ou un groupe d'amis : contactez Cindy, disponible du lundi au vendredi et recevez un devis gratuit sous 72h (jours ouvrés).

Service disponible pour les groupes déjà constitués de 20 personnes minimum.

Pourquoi réserver auprès de l'office de tourisme :

- Une connaissance approfondie de notre territoire et une offre sur mesure : diversité des visites et activités adaptée à vos souhaits et votre budget
- La gratuité de nos devis
- La collaboration avec des socios-professionnels et partenaires engagés
- Un engagement dans une démarche "Destination d'excellence" et de satisfaction client

113
groupes accueillis en 2025

100%
satisfaction client

Une interlocutrice unique disponible 5j/7j



Cindy Gouin

Baie de Somme • Office de Tourisme •

+33(0)3 22 24 27 92
tourisme@baiedesomme.fr
15 chaussée du Bois
80100 ABBEVILLE

Immatriculation Atout France 080170002

Information & réservation
reservation@ca-baiedesomme.fr

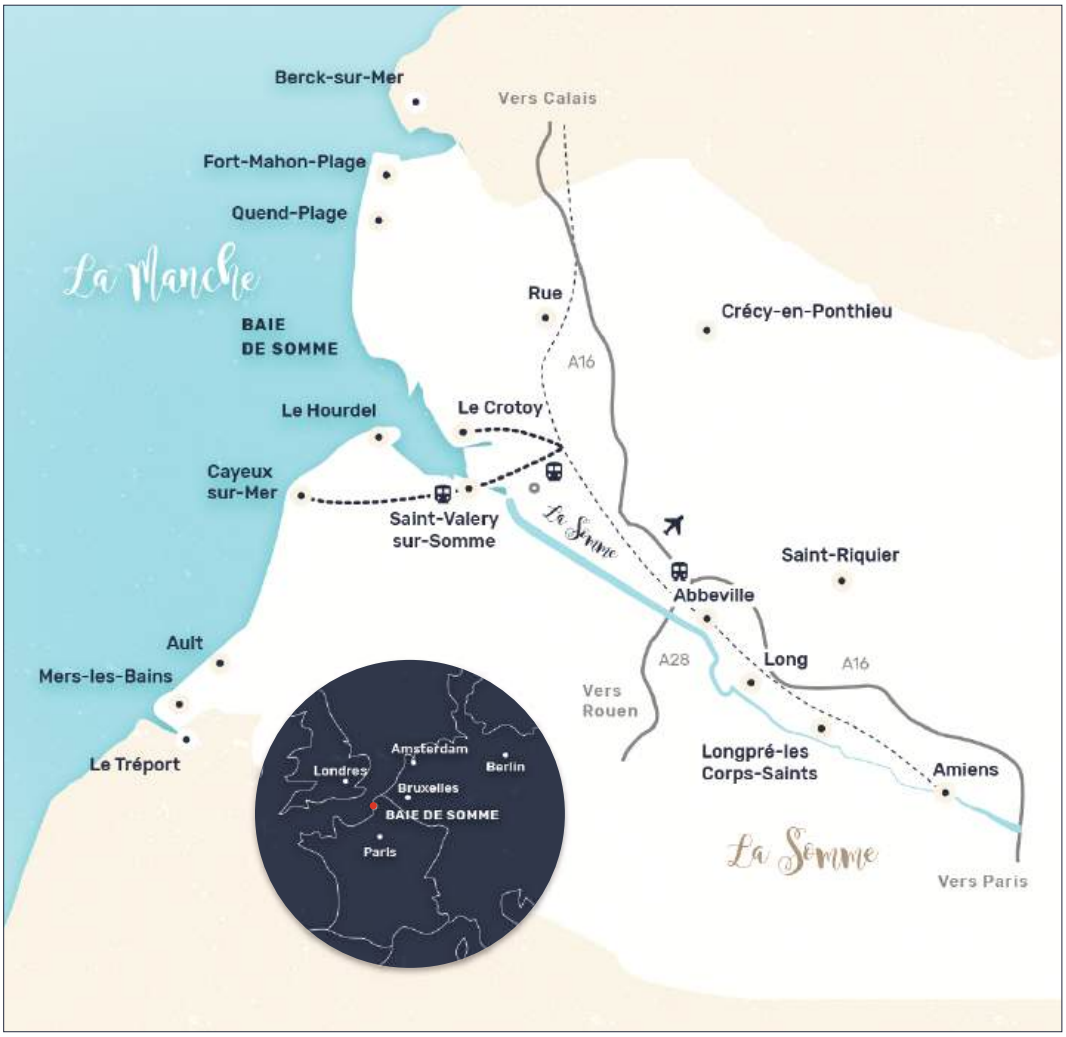
+33(0)3 22 20 23 20 (ligne directe)
Du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

SOMMAIRE :

page 3 ..... La baie de Somme est près de chez vous !
page 4 à 8 ..... Escapades en Baie de Somme
page 9 à 10 ..... Séjours 2 jours/1 nuit
page 11 à 13 ..... Visites guidées à la demande
page 14 et 15 ..... Les Essentiels
page 16 ..... Évasions nature
page 17 à 19 ..... Stationnements et points de dépose
page 20 ..... Formulaire d'informations
page 21 à 23 ..... Conditions particulières de vente

crédits photo : Stéphane Bouilland - Olivier Leclerq - Nicolas Bryant - Maxime Deschamps-Berger - Somme tourisme-v5 - Forest - Sci Bagatelle - Sophie Flament - Teddy Henin - Caroline Pruvot - Jane Trouvé

La baie de Somme est près de chez vous !



Venir en baie de Somme

EN AUTOCAR, EN VOITURE :

A16 (Paris - Calais)
2h de Lille et de 2h30 de Paris

A28 (Rouen - Abbeville)
1h30 de Rouen

A26 reliée A29 (Reims - Calais)
2h30 de Reims

EN TRAIN :

Gare d'Abbeville : liaison directe depuis Paris (environ 1h45)

Gare de Longpré-les-Corps-Saints

Gare de Noyelles-sur-Mer
correspondances possibles vers Le Crotoy et Saint-Valery-Sur-Somme avec le Chemin de Fer de la Baie de Somme

À VÉLO :

Accès par les véloroutes (Vélomaritime et EuroVélo 4)

Pistes cyclables autour de la baie (Baiecyclette)

Escapade à la journée



Abbeville l'incontournable

- **10h30 :**
  Visite guidée du château de Bagatelle,
  petite folie du XVIIIème et accès libre au parc
- **12h30 :**
  Déjeuner dans un restaurant
  à 5 minutes du centre-ville d'Abbeville

  Exemple de menu :
  Terrine du chef et son confit
  Médaillon de vollaille, jus de sureau adouci au miel
  Café gourmand (duo de douceurs et café)
  ¼ de vin par personne, eau
- **14h30 :**
  Clin d'oeil à Manessier,
  visite guidée de l'église du Saint-Sépulcre et de ses vitraux **ou** visite guidée de la Collégiale Saint-Vulfran, chef d'oeuvre du gothique flamboyant.
- **16h :**
  Temps libre dans la ville **ou** visite guidée de la ville (thème au choix, en supplément)
- **17h :**
  Fin de la journée

BAIE DE SOMME

à partir de
47 €
par personne

Le prix comprend :
la visite guidée du château,
le déjeuner boissons comprises
la visite guidée de l'église du Saint-Sépulcre
ou de la collégiale Saint-Vulfran,
la gratuité chauffeur

Le prix ne comprend pas :
le transport, les assurances,
l'accompagnement,
les dépenses personnelles,
les frais de dossier

Escapade à la journée



© Nicolas Bryant

La vie du marais de Longpré-les-Corps-Saints

- **10h**
  Sortie nature à la découverte des marais à Longpré-les-Corps-Saints, observation de la faune et de la flore.
- **12h15**
  Départ pour Abbeville
- **12h45**
  Déjeuner dans un restaurant de la ville

  Exemple de menu :
  Terrine du chef et son confit
  Médaillon de volaille, jus de sureau adouci au miel, pomme de terre pastel et poêlée de légumes
  Café gourmand
  ¼ de vin par personne, eau
- **15h**
  Visite guidée "les petits secrets des rues d'Abbeville." Découvrez l'histoire de la ville grâce aux noms de ses rues, parfois mystérieux et insolites.
- **16h30**
  Fin de la journée

BAIE DE SOMME

à partir de
47 €
par personne
20 personnes maximum

Le prix comprend :
la sortie nature à Longpré-les-Corps-Saints
le déjeuner boissons comprises à Abbeville
la visite guidée d'Abbeville
la gratuité chauffeur

Le prix ne comprend pas :
le transport
les assurances
les dépenses personnelles
les frais de dossier

Escapade à la journée

Nouveau



Patrimoine et traditions

10h :
Visite guidée du musée Picarvie "Les métiers picards d'autrefois".
À Saint-Valery-sur-Somme, un village picard a été reconstitué avec ses rues pavées, ses échoppes : le cordonnier, la ferme, l'école,...
Une collection de plus de 6 000 outils mis en scène.

12h30 :
Déjeuner typique dans la brasserie du petit village de Mons-Boubert à 10 minutes de Saint-Valery-sur-Somme.

Exemple de menu :
Kir picard
Flamiche poireaux et maroilles
Carbonnade flamande et frites
Gâteau battu, dès de pommes caramel au cidre
¼ de vin, eau et café

14h30 :
Contes au Bistrot : séance de contes sur la thématique des légendes locales du village et de la baie de Somme

16h30 :
Fin de la journée

BAIE DE SOMME

à partir de
45,50 €
par personne

Le prix comprend :
la visite guidée du musée,
le déjeuner (formule plat + dessert)
boissons comprises
la gratuité chauffeur

Le prix ne comprend pas :
le transport, les assurances,
l'accompagnement,
les dépenses personnelles,
les frais de dossier

Escapade à la journée



La Baie de Somme en train vapeur

- **11h :**
  Voyage à bord d'un authentique train vapeur, en voiture belle-époque, sur le réseau des Bains de Mer entre le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme
- **12h30 :**
  Déjeuner dans un restaurant de la ville

  Exemple de menu :
  Kir vin blanc
  Retour de pêche beurre blanc
  et son riz aux petits légumes
  Panna cotta aux fruits rouges
  ¼ de vin par personne, eau minérale et café
- **14h30 :**
  Visite guidée de la ville pour découvrir à la fois le patrimoine maritime et médiéval de cette charmante cité
- **16h :**
  Temps libre pour flâner dans la ville **ou** promenade commentée en bateau (en supplément)
- **17h30 :**
  Fin de la journée

BAIE DE SOMME

à partir de
50,90 €
par personne

Le prix comprend :
le voyage en train (aller)
le déjeuner boissons comprises
la visite guidée de Saint-Valery-sur-Somme
la gratuité chauffeur

Le prix ne comprend pas :
le transport, les assurances
l'accompagnement
les dépenses personnelles
les frais de dossier

Sortie en bateau selon horaires de marées : nous consulter.

Escapade à la journée


© Stéphane Bouilland

À la découverte du Hourdel et des phoques

- **10h :**
  Sortie nature accompagnée à la découverte de la pointe du Hourdel et des phoques
- **12h30 :**
  Déjeuner boissons comprises dans un restaurant de Cayeux-sur-Mer

  Exemple de menu :
  Terrine de campagne et crudités
  Pavé de selle d'agneau grillé au romarin
  Pomme rôtie et sa glace au caramel fleur de sel
  ¼ de vin par personne, eau minérale et café
- **14h30 :**
  Temps libre dans la charmante station balnéaire de Cayeux-sur-Mer pour découvrir sa plage de galets, son célèbre chemin de planches et ses jolies cabines de plage (mi-mai à mi-septembre)
- **16h :**
  Visite guidée de la maison de la Baie de Somme : un centre d'interprétation consacré à l'estuaire
- **17h30 :**
  Fin de la journée

BAIE DE SOMME

à partir de
58,10 €
par personne

Le prix comprend :
la sortie à pied à la découverte des phoques
le déjeuner boissons comprises
la visite guidée de la Maison de la Baie de Somme
la gratuité chauffeur

Le prix ne comprend pas :
le transport, les assurances
l'accompagnement
les dépenses personnelles
les frais de dossier

Sortie en bateau selon horaires de marées : nous consulter.

Séjour 2 jours, 1 nuit



Jour 1

- **10h**
  Visite guidée de la maison de la Baie de Somme : un centre d'interpretation consacré à l'estuaire
- **12h**
  Déjeuner dans un restaurant de Cayeux-sur-Mer
- **14h**
  Temps libre pour découvrir le chemin de planches et les 400 cabines de plages (mi-mai à mi-septembre)
- **16h**
  Visite guidée de la ville d'Abbeville : découverte d'un patrimoine d'exception du Beffroi à la Collégiale Saint Vulfran.
- **18h**
  Dîner et nuit dans un hôtel-restaurant 4* de la ville

BAIE DE SOMME

à partir de
242 €
par personne

Le prix comprend :
les visites guidées et activités citées
les repas boissons comprises
l'hébergement en chambre double ou twin

Le prix ne comprend pas :
le transport, les assurances, l'accompagnement
le supplément chambre individuelle (+ 52 €/pers),
la taxe de séjour (2€/pers/jour)

Jour 2

- **10h**
  Visite guidée de la ville de Saint-Valery-sur-Somme, patrimoine maritime et médiéval
- **12h**
  Déjeuner dans un restaurant de la ville
- **14h**
  Sortie commentée à bord des bateaux de la baie de Somme (durée 40 minutes ou 1h15 selon les horaires de marée)
- **16h**
  Voyage aller simple en locomotive vapeur à bord du chemin de Fer de la Baie de Somme, depuis Saint-Valery-sur-Somme vers Le Crotoy.
- **17h**
  Fin du séjour

Coup de ♥ du séjour

l'hôtel 4* à seulement 20 minutes de la baie de Somme

la découverte des sites incontournables de la destination



Visites guidées à la demande

Abbeville

L'étonnante Collégiale Saint Vulfran

5,50€ /pers — 1h



Véritable chef-d'œuvre du gothique flamboyant, la collégiale témoigne de l'âge d'or de la ville au début du XVI[e] siècle. Venez découvrir son histoire surprenante, admirer sa façade finement sculptée, ses remarquables statues, son portail d'époque parfaitement conservé et ses magnifiques retables. Avec une voûte qui s'élève à plus de 30 mètres, ce lieu offre une expérience grandiose et inoubliable.

À la découverte des vitraux d'Alfred Manessier

5,50€ /pers — 1h



L'église du Saint Sépulcre est ornée d'une série remarquable de 31 vitraux, non figuratifs, réalisés par l'artiste peintre, Alfred Manessier. Nous vous proposons de découvrir ou de re-découvrir la symbolique de ces vitraux contemporains, témoins de l'attachement de l'artiste à sa région d'enfance.

Les petits secrets des noms de rues

5,50€ /pers — 1h30



Partez à la découverte de la ville au fil des rues et percez le secret de l'origine de leurs noms parfois si mystérieux, insolites mais tellement évocateurs ! Vous découvrirez ainsi les us et coutumes, les personnages ou les métiers jadis florissants.

L'ancien quartier maritime

5,50€ /pers — 1h30



Riche de son passé maritime, cet ancien quartier du port se découvre au fil des rues occupées jadis par les marins. L'occasion de vous raconter l'histoire du port, de la manufacture royale des rames, fleuron de l'industrie textile de l'époque et de bien d'autres savoir-faire aujourd'hui disparus, témoins de la prospérité d'Abbeville jusqu'au XIX[ème] siècle.

Visites guidées à la demande

Cayeux-sur-Mer

Cayeux, de la Belle Epoque à nos jours

5,50€ /pers — 1h30



Replongez-vous dans l'atmosphère de la **Belle époque des Bains de Mer à Cayeux-sur-Mer**, le long du chemin de planches et imprégnez-vous du patrimoine maritime, de l'épopée de ces courageux marins et de ces ramasseurs de galets.

Les Carrières d'extraction de galets de la Pointe du Hourdel

11,50€ /pers — 2h30



Partez à la rencontre des galets de la Baie de Somme. Départ à l'entrée de la route blanche, en face du parking "des dunes" à la Pointe du Hourdel pour un aller retour de 5km à travers les carrières de galets. Ces vastes plans d'eau situés en retrait du cordon dunaire à la Pointe du Hourdel, résultent de l'activité d'extraction des galets qui ont la particularité d'être les plus riches du monde en silice.

30 personnes maximum

À l'écoute du marais : chants d'oiseaux et secrets de la nature

11,50€ /pers — 2h



Au cœur du marais, tendez l'oreille : merles, rousserolles et grèbes composent leur concert. Accompagné d'un guide passionné, apprenez à reconnaître les chants et à comprendre le comportement des oiseaux de ce milieu unique. Entre observation et immersion sonore, vivez une plongée fascinante où la nature s'écoute autant qu'elle s'observe.

20 personnes maximum

À la découverte de Brighton les Pins

5,50€ /pers — 2h



Découvrons le hameau de Brighton les Pins, avec son phare (le plus haut de la côte picarde), ses blockaus (traces de la deuxième guerre mondiale) et son bois de pins qui rappelle son origine britannique liée au tourisme balnéaire. Dépaysement total pendant 2 heures !

Longpré-les-Corps-Saints

Mystères et trésors du marais tourbier

11,50€ /pers — 2h



Explorez un marais tourbier mystérieux et fragile aux côtés d'un guide passionné. Observez des espèces rares, écoutez les sons du marais et laissez-vous porter par les parfums des plantes sauvages. En petit groupe, vivez une immersion unique au cœur d'une nature discrète qui révèle sa beauté à ceux qui prennent le temps de l'écouter.

20 personnes maximum

Balade bucolique en barque traditionnelle

19€ /pers — 2h



Embarquez pour une balade magique en barque sur le marais tourbier ! Glissez entre nénuphars et étangs paisibles, découvrez un écosystème fragile et fascinant. Votre guide vous révélera les secrets des plantes et des habitats où vivent des espèces rares. Une immersion unique, entre sérénité et émerveillement, pour explorer un monde insoupçonné où la nature règne en maître.

12 personnes maximum

Visites guidées à la demande

Saint-Valery-sur-Somme

L'énigmatique Cité Médiévale

5,50€ /pers — 1h30



Venez découvrir les anciens noms de rue de la **Cité médiévale de Saint-Valery-sur-Somme** ainsi que ses vestiges et ses monuments et essayez de trouver l'objet caché qui a contribué à la tragédie d'Adèle de Ponthieu.

Grand Tour à Saint-Valery-sur-Somme

11,50€ /pers — 2h15



Et c'est parti pour une rando découverte des attraits maritimes, médiévaux et balnéaires de Saint-Valery-sur-Somme. Beauté des paysages et richesse du patrimoine vous combleront tout en vous procurant une sensation de détente et de liberté. (5km)

Le Courtgain, ruelles et maisonnettes

5,50€ /pers — 1h30



À travers le dédale de petites venelles, dans l'ancien quartier des pêcheurs, les maisonnettes toutes fleuries et colorées s'égrènent le long des rues pentues. Un petit effort pour atteindre le calvaire des Marins et voici qu'un sublime point de vue se dessine. Puis retour au port en flânant le long des quais où l'on imagine le retour des grands trois mâts, chargés de marchandises.

Patrimoine rural autour de la chapelle

5,50€ /pers — 1h30



Partez à la découverte du Mont de la Chapelle Saint-Valery-sur-Somme et de son environnement bucolique. Ses fermettes, ses murs en damier, ses chemins creux tout en admirant la baie, sa faune, sa flore et ses us et coutumes locales.

Les essentiels

Abbeville

Le château de Bagatelle

11,50€ /pers — 1h



Cette folie du XVIII[ème] siècle, petite mais extrêmement raffinée a conservé ses boiseries d'origine et une partie de son mobilier d'époque. Le parc d'une douzaine d'hectares comprend un jardin dessiné selon les canons français du XVIII[ème], prolongé par un paysage à l'anglaise qui offre une collection d'arbres remarquables.

Argoules

Les Jardins de Valloires

11€ /pers — 1h30



Au fil de votre visite, vous entrez dans différents univers organisés sous forme d'îlots thématiques, associant des espèces botaniques de familles différentes mais d'apparences semblables. Plongez au coeur d'une nature vivante et découvrez tour à tour les lignes d'un jardin à la française, le côté sauvage et irrégulier du jardin à l'anglaise ou encore les senteurs de la roseraie.

Base 25 participants minimum

Lanchères

La Maison de la Baie de Somme

11,10€ /pers — 1h



Située entre Saint-Valery-sur-Somme et le Hourdel, elle propose une immersion au cœur d'un territoire en mouvement. Partez à la découverte de la Baie, ses milieux, son histoire et son devenir... Un voyage initiatique et ludique oscillant entre émerveillement, observation et éducation.

Base 25 participants minimum

Saint-Quentin-en-Tourmont

Le parc ornithologique du Marquenterre

10,80€ /pers — 2h



Suivez le guide naturaliste et décryptez les mystères de la nature au gré des cycles de vie des oiseaux migrateurs. Les postes d'observation vous permettront de découvrir les espèces emblématiques du Parc du Marquenterre et de la Baie de Somme tout en laissant la part belle à l'imprévu.

Base 25 participants minimum

Les essentiels

Saint-Valery-sur-Somme

Le musée Picarvie

8,10€ /pers — 1h



Accompagné de votre guide, découvrez un musée fascinant sur les métiers et outils d'antan. Un village picard a été reconstitué avec ses rues pavées, ses échoppes : le cordonnier, la ferme, l'école, ... Une collection de plus de 6 000 outils mis en scène.

Base 25 participants minimum

Les Bateaux de la Baie de Somme

à partir de 12€ /pers — 40mn ou 1h15



Une balade commentée à bord d'un bateau de 98 places. Selon les horaires de marée,il vous emmène jusqu'en milieu de Baie : Le Cap Hornu où le Hourdel, lieu où se jette le canal de la Somme au Hourdel, dernier port de la Baie de Somme avant la pleine mer.

Base 20 participants minimum

Le Chemin de Fer et la Baie de Somme

13,40€ /pers — 1h



Plongez dans l'ambiance nostalgique des voyages d'antan à bord de trains historiques, véritable héritage ferroviaire préservé et valorisé par l'Association du Chemin de Fer de la Baie de Somme depuis 1971. Une expérience unique et enrichissante recréant l'authenticité et le charme d'une époque.

Base 25 participants minimum

Les jardins de la Baie

8€ /pers — 1h



L'Herbarium, enclos ceint de murs de silex et galets, domine les remparts médiévaux de la ville. En y pénétrant on y découvre un formidable fouillis "ordonné", rassemblant d'anciennes plantes moyenâgeuses. Un jardin plus botanique qu'ornemental qui plaira au néophyte comme au connaisseur !

Base 20 participants minimum

Évasions nature

Traversée à pied de la baie de Somme

à partir de 13€ /pers

3h



Partez pour une traversée à pied de la baie de Somme entre Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme. Accompagnés d'un guide, découvrez un milieu naturel d'exception rythmé par les marées, la faune et les paysages changeants. Une expérience immersive et dépaysante en pleine nature.

7 à 8 kms – Déconseillé aux personnes avec des difficulté de marche et/ou des prothèses.

Chasses aux trésors en exploration

18€ /pers

2h - 2h30



© Vincent Cruz

Au parc de la Bouvaque à Abbeville où à la cité médiévale de Saint-Valery-sur-Somme, partez à la découverte des lieux emblématiques de la région à travers des chasses au trésor mêlant recherche de balises et résolution d'énigmes.

3 à 4 kms

Sortie à la découverte du Hourdel et des phoques

à partir de 13€ /pers

2h30



À la pointe du Hourdel, participez à une sortie nature pour observer les phoques de la baie de Somme. A la longue vue ou à la jumelle, toujours dans le respect de ces animaux sauvages protégés. Une expérience nature responsable et enrichissante.

3 à 4 kms

Guides Nature

QUALINAT GUIDE PAR NATURE

Baie de Somme Exploration

Passion Baie de Somme

Rando Baie de Somme Découverte

Rando Nature en Somme

Les guides natures partenaires sont certifiés Qualinat ou attestés par la préfecture (Conformément à l'arrêté 80-2024-06-28-00004 du 28 juin 2024)

Stationnements et points de dépose des bus de tourisme

ABBEVILLE



DÉPOSE MINUTE

Place de l'Amiral Courbet
au pied du Beffroi Musée Boucher de Perthes-Manessier

50.107699137167934 N **1.8322525548541035 E**

Rue du Pont d'Amour
sur la gauche de la Collégiale Saint-Vulfran

50.10486484189815 N **1.8323569836888458 E**

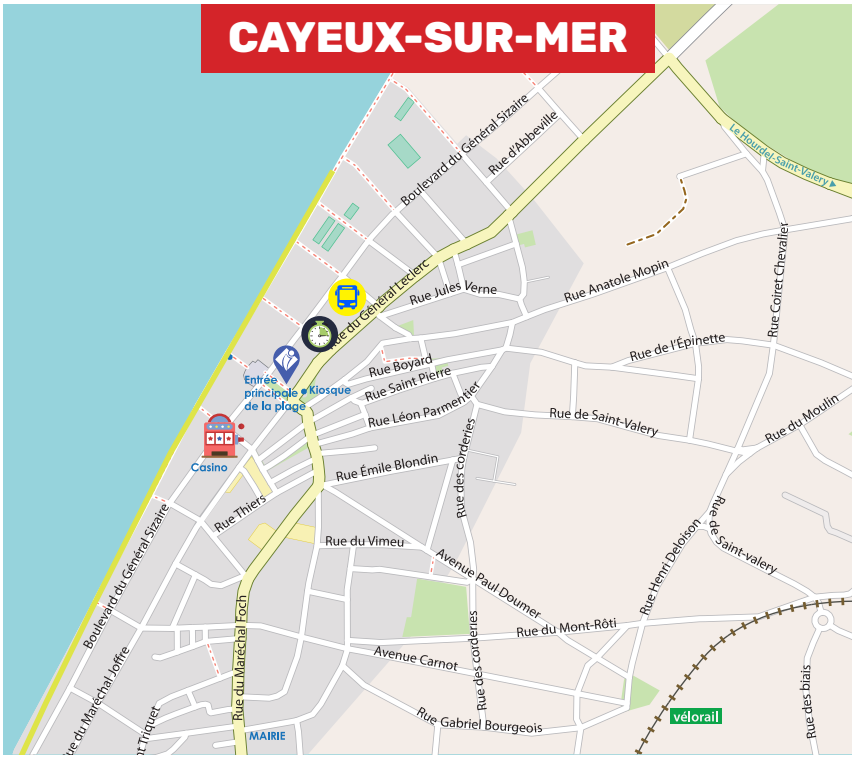
STATIONNEMENT CAR

Gare SNCF

50.102034904862094 N **1.8246693905991158 E**

Boulevard Vauban
à côté du théâtre municipal

50.10335281814035 N **1.841004627397185 E**



STATIONNEMENT CAR ET DÉPOSE MINUTE

Rue du Général Leclerc

entre la rue de la Halle et la rue Colbert

50.18426206518802 N **1.4951637752132239 E**



STATIONNEMENT CAR

Entrée du hameau

Chapelle des Pêcheurs

50.2146334009361 N **1.562617574873286 E**

SAINT-VALERY-SUR-SOMME



DÉPOSE MINUTE

Gare de Saint-Valery ville

50.179755092053604 N 1.6440209997710757 E

Place du jeu de Battoir

50.18782850180954 N 1.6306063231370649 E

STATIONNEMENT CAR

Parc d'activités Baie de Somme

Allée des Salicornes

50.173657489384894 N 1.6360732186165168 E

Formulaire d'information standard - Services de voyage par tous moyens

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme de la Baie de Somme sera responsable de la bonne exécution du service de voyage.
En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de la baie de Somme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :
Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.
Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.
Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.
Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.
En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.
Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.
Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.
L'Office de Tourisme de la Baie de Somme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurances.
Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurance – 8/10 rue d'Astorg – 750008 PARIS - 01 44 31 31 31, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :owww.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.
L'Office de Tourisme de la Baie de Somme sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.
En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de la Baie de Somme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme
Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
L'Office de Tourisme de la Baie de Somme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurances.
Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurances – 8/10 rue d'Astorg – 75008 PARIS - 01 44 31 31 31, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme au 1er janvier 2026

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme de la Baie de Somme (OTBS) préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.
Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.
Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OTBS à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.
Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'OTBS et consultables et téléchargeables sur le site internet : www.tourisme-baiedesomme.fr.

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie…) proposés par l'OTBS implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l'OTBS soit par courriel à reservation@ca-baiedesomme.fr soit par courrier à Office de Tourisme de la Baie de Somme, 15 Chaussée du Bois 80100 ABBEVILLE.
Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :
- d'une part de la réception du devis ou proposition complété, daté et signé ou la validation du bulletin de commande via notre site par la procédure d'inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l'OTBS compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.
- et d'autre part, de la réception de la totalité du paiement pour toute réservation à moins de 20 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % du montant total des prestations dans les autres cas.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par l'OTBS, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.
Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation muni du bon d'échange.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle".
Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

2-2 Pour la billetterie

Les billets commandés sont à imprimer par l'utilisateur lors de la commande ou à retirer directement à l'accueil de l'Office de Tourisme lorsque la réservation se fait en direct. Aucun envoi postal ne sera effectué par l'Office de Tourisme

2-3 Pour la réservation de visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaise conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera proposé une nouvelle date pour la visite. Si le client n'était pas disponible à la date proposée, il lui sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Pour les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.
Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le bon d'échange et/ou billet
Sauf indication contraire pour les visites guidées, la taille minimale des groupes est de 15 personnes et maximales de 30 personnes. Au-delà de ce seuil, la réservation d'un 2ème guide est fortement conseillée.
Nous pouvons exceptionnellement être contraint d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV.
Dans l'hypothèse d'une annulation, une date de report vous sera communiquée. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées…) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et TTC
Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour.

5. Paiement

Toute inscription fait l'objet du paiement d'un acompte de 30% à la signature du contrat et du solde à réception de la facture. (selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le devis).
Le paiement s'effectue :
En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'OTBS dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,
Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Office de Tourisme de la Baie de Somme, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,
Par virement bancaire ou mandat administratif.
L'OT adressera une facture au client après le séjour.
Dès la réservation confirmée, l'OTBS adresse au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à reservation@ca-baiedesomme.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Office de Tourisme de la Baie de Somme, 15 Chaussée du Bois 80100 ABBEVILLE
- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits sans hébergement, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :
- 40 jours ouvrés avant la date du séjour, l'acompte sera restitué au client
- entre le 39ème et le 21ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25 % du prix du séjour
- entre le 20ème et le 10ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50 % du prix du séjour,
- entre le 9ème et le 5ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75 % du prix du séjour,
- à moins de 5 jours ouvrés avant le début du séjour : il sera retenu 100 % du prix du séjour

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits incluant de l'hébergement, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :
- pas de frais à 90 jours ouvrés ou plus avant le début du séjour
- entre le 89ème et le 46ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25 % du prix du séjour
- entre le 45ème et le 40ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50 % du prix du séjour,
- entre le 39ème et le 30ème jour ouvrés inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75 % du prix du séjour,
- à moins de 30 jours ouvrés avant le début du séjour : il sera retenu 100 % du prix du séjour

- en cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement
En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.
Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.
Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

6.2 Du fait de l'OT
Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OTBS peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :
1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le l'OTBS notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :
- 20 jours ouvrés avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours ouvrés avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. En cas de force majeure
Lorsqu'avant le début de la prestation l'OTBS annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OTBS.

6.3 Cas de force majeure
Le client et l'Office de Tourisme ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.
La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis.
En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation
En dehors d'un accord entre l'Office de Tourisme et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'OTBS procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais.

7. Modification
7.1 Modification du fait du client
Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à reservation@ca-baiedesomme.fr Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OTBS. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OT est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de l'OTBS
Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OT peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OTBS devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :
1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OTBS sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.
Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.
Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OTBS rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire
Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OTBS ou le prestataire dont les coordonnées figurent sur le bon d'échange, dans les plus brefs délais. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OT de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.
En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OTBS informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OT du fait de la cession du contrat.

10. Responsabilité
L'OTBS est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.
L'OTBS ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.
Le client informe l'OTBS, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'OTBS ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.
Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat l'OTBS remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OTBS ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11. Assurance
Lors de votre réservation, l'OTBS ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre afin de déclencher la procédure adaptée.

12. Protection des données personnelles
L'OTBS est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de *newsletter*, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en adressant un courriel à tourisme@ca-baiedesomme.fr, soit par courrier à OT de la Baie de Somme en justifiant de votre identité.
Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OTBS de la Baie de Somme personnelles .Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.
Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Propriété intellectuelle / photos / illustrations
Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.
Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site *www.tourisme-baiedesomme.fr* causant un préjudice quelconque à l'OTBS de la Baie de Somme ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

14. Archivage du contrat
Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OT pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.
L'OT archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

15. Réclamation / Litige
Les présentes CPV sont soumises à la loi française.
Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'OT par courriel : reservation@ca-baiedeomme.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.
Après avoir saisi notre Service et à défaut de réponse dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).
Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site https://webgate.ec.europa.eu/odr pour régler son litige.
Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI d'Amiens pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Office de Tourisme de la BAIE DE SOMME
Siège sociale : Garopôle, place de la Gare 80100 ABBEVILLE – Tél : 03.22.24.27.92
Immatriculation Atout France : 080170002
SIRET n° 200 070 993 00205
Garantie financière : Groupama Assurances – 8/10 rue d'Astorg – 75008 PARIS

Abbeville - 15 chaussée du Bois

Saint-Valery-sur-Somme - Quai Lejoille

Cayeux-sur-Mer - 2 place Aristide Briand

Longpré-les-Corps-Saints - Maison des Marais

+33 (0)3 22 24 27 92

Tourisme
Baie de Somme

messenger

@tourisme_baiedesomme

Taguez vos photos
#tourismebaiedesomme

Share your photos / deel uw foto's

www.tourisme-baiedesomme.fr

tourisme@ca-baiedesomme.fr

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Offices de Tourisme de France

QUALITÉ TOURISME

Baie de Somme
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION